

LA MENDIANTE DE SAINT-SULPICE

DEUXIÈME PARTIE

ROSE ET MARIE-BLANCHE

En disant cela il se penchait sur la rivière, les bras tendus en avant.

L'une de ses mains rencontra l'étoffe flottante d'un vêtement. Une robe à coup sûr. C'est une femme ! s'écria-t-il. Tout le corps est dans l'eau, mais la tête surnage. . . . Ses jupes se sont accrochées dans les pilotis, ce qui l'a empêchée d'être roulée par le tourbillon. . . . Attache la chaîne à un piquet, et allume la lanterne qui est sous la levée.

Le rameur donna un coup brusque d'aviron.

L'avant du bateau vint se coller à la berge et il enroula la chaîne autour d'un pieu solide.

Ensuite il alluma la lanterne.

Son compagnon avait saisi par un bras la femme en détresse, et il employait toutes ses forces à la soulever.

La lumière du falot éclaira son visage.

Ce visage, d'une pâleur mortelle, était maculé de sang.

—Je l'avais bien dit, fit l'homme à la lanterne. C'est un assassinat ! . . .

—Pas de paroles perdues ! Enlevons vivement le corps, étendons-le dans le bachelot et en route pour La Cave ! . . .

Soulevé par des bras vigoureux, le corps de Jeanne Rivat fut coucher sur le plancher de l'embarcation ; le rameur déroula la chaîne, reprit place sur son banc et, saisissant les avirons, se mit en devoir de remonter péniblement le courant de la Seine.

La Cave est un petit hameau composé d'une dizaine de maisons et dépendant de la commune de Bois-le-Roi, sur la lisière de la forêt de Fontainebleau.

Ce hameau se trouve juste en face de l'écluse placée en amont du pont.

Les pêcheurs qui venaient d'opérer le sauvetage du corps inanimé de Jeanne étaient les deux frères, Auguste et Victor Lerat.

Auguste, l'aîné, remplissait les fonctions de garde-éclusier.

Victor, le second, était fermier de la pêche pour le canton de Bois-le-Roi, et tenait un débit de vins.

Sa boutique se trouvait sur le port, avec cette enseigne :

AU RENDEZ-VOUS DES FLANEURS LERAT

Pêcheur—Restaurateur—Matelotes et fritures.—Chambres et cabinets meublés à louer.

Très fréquenté pendant les beaux jours, cet établissement modeste manquait absolument de clientèle en hiver.

Lorsque la barque atteignit son garage, boutique et maisonnette étaient closes. La femme de Victor Lerat et sa fille, une enfant de quinze ans, dormaient depuis longtemps.

—Enchaîne le bateau, commanda Victor à son frère, prends la lanterne et éclaire-moi.

Il saisit Jeanne dans ses bras et sauta sur la berge.

Auguste l'éclairait.

Une fois dans la boutique il déposa sur une chaise la pauvre femme toujours sans connaissance.

—Mais elle est morte ! s'écria l'éclusier.

—Je crois qu'elle n'est qu'évanouie. . . . Il me semble sentir son cœur battre. . . .

—Qu'est-ce que nous allons en faire ? . . .

—Parbleu ! ce que doivent faire de braves gens comme nous ! la coucher dans un bon lit et la soigner le mieux que nous pourrons. . . . Je vais réveiller ma femme. On allumera du feu dans une chambre là-haut et on tâchera de ranimer la pauvre diablesse pendant que tu iras à Bois-le-Roi chercher le docteur Ringaud. . . .

—Voudra-t-il venir à cette heure ?

—C'est un homme charitable, il viendra. . . .

—Peut-être faudrait-il prévenir la gendarmerie ?

—Demain matin il sera temps. . . .

Auguste partit tandis que Victor réveillait sa femme et sa fille. Cinq minutes plus tard Jeanne reposait dans un lit en face d'un grand feu de bois pétillant.

Au bout d'un quart d'heure des pas se firent entendre au rez-de-chaussée.

Victor descendit.

Son frère ramenait le docteur Ringaud, et de plus le brigadier de gendarmerie de Bois-le-Roi et un gendarme rencontrés par lui au moment où ils revenaient d'une tournée de nuit.

Le médecin et les gendarmes furent conduits dans la chambre où reposait la blessée.

—Plaie contondante, fit le docteur après examen, ayant déterminé une assez grande perte de sang par le nez et par les oreilles. C'est un gourdin qui a frappé la malheureuse ! Elle aurait pu être assommée du coup. . . .

—Enfin, elle vit, docteur ? demanda le brigadier de gendarmerie.

—Oui, mais elle n'en vaut guère mieux. Je crains une fracture du crâne. Demain, au grand jour, je pourrai mieux constater la gravité de la blessure. En attendant, je vais faire un pansement provisoire.

Et le médecin pria la femme du pêcheur de lui procurer les linges dont il avait besoin.

Le pansement était à peine terminé que l'état de Jeanne Rivat se modifia. Sa poitrine se dilata, elle respira plus librement, mais ses yeux restèrent clos.

—Si elle reprend connaissance, M. Ringaud, pourrai-je l'interroger ? demanda le brigadier de gendarmerie.

—Je vous l'interdirais formellement, mais d'ailleurs il me paraît certain qu'elle ne sera pas cette nuit en état de vous répondre. . . . Contentez-vous donc de dresser votre procès-verbal de constatation.

—Très bien, monsieur le docteur, seulement, avant de dresser mon procès-verbal, je désirerais savoir si quelqu'un de la famille Lerat connaît la blessée ?

La réponse fut négative.

—Peut-être, fit observer le médecin, trouverait-on dans ses vêtements des papiers de nature à établir son identité. . . .

Les poches de la robe furent explorées.

On ne pouvait rien y trouver. Servais avait pris ses précautions.

—Le mobile du crime devait être le vol, dit le brigadier.

—Ça m'en a tout l'air. . . . répliqua le docteur, mais je crois que vous feriez bien de visiter le lieu où le crime a été commis. . . . Il est possible que vous y découvriez quelque indice. . . .

—C'est ce que nous allons faire. . . . Un falot, et en route ! . . .

—Je reviendrai demain matin dès la première heure, j'apporterai une potion, reprit le docteur, et je remettrai mon procès-verbal au brigadier qui le joindra au sien.

Le docteur Ringaud regagna Bois-le-Roi tandis que les gendarmes, guidés par Auguste Lerat, faisaient sur le chemin de halage, auprès de la grande borne, des recherches sans résultat.

Le lendemain matin, quand les deux gendarmes qu'accompagnait le maire de Bois-le-Roi revinrent à l'auberge du *Rendez-Vous des Flaneurs*, le médecin se trouvait déjà auprès de la blessée dont l'état s'était aggravé pendant la nuit.

Une fièvre violente brûlait son sang. Les yeux, maintenant ouverts, semblaient regarder sans voir. Elle ne parlait pas et demeurait étrangère à ce qui se passait autour d'elle.

Le docteur Ringaud fit prendre à Jeanne, non sans peine, une partie de la potion apportée par lui et qui ne tarda guère à amener un assoupissement dont il profita pour enlever l'appareil sommaire posé la veille au soir, et pour examiner à son aise la blessure.

Il remarqua tout d'abord que le coup de bâton donné à la malheureuse avait porté sur une large cicatrice très apparente.

—Cette pauvre femme a subi au crâne une opération récente, se dit-il. Mon procès-verbal en fera mention. . . .

Du reste, ce qu'il redoutait la veille n'existait pas. . . . Il n'y avait aucune fracture du crâne, mais il y avait lieu de craindre un épanchement au cerveau, amenant à sa suite une méningite.

—Alors, cette femme est bien malade ? demanda le maire qui avait assisté aux constatations du médecin.

—Bien malade, oui, et si elle en revient c'est qu'elle aura vraiment l'âme chevillée dans le corps ! . . .

—Qu'allons-nous faire d'elle ?

—Rien avant que le procureur de la République de Melun ait statué après enquête. . . . Sa présence ici est urgente. . . . Réclamez-la donc par dépêche. C'est à lui que nous remettrons les procès-verbaux. . . .

Prévenu par un télégramme, le procureur de la République ar-